

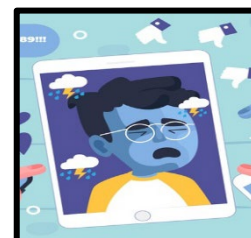


Module 4. La cyberintimidation

GUIDE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

DURÉE : 30 MINUTES

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE : Comprendre l'effet-écran et différencier la cyberintimidation de l'intimidation.



Matériel d'accompagnement

- **Fiche de l'élève** — Module 4 à télécharger ou à imprimer

Préalables : Avoir complété le Module 1 « C'est quoi l'intimidation? »

Cette ressource pédagogique peut être utilisée en classe présente ou virtuelle. Les activités peuvent se faire individuellement, en équipe ou en groupe-classe.

Ce module s'intègre au Curriculum de l'Ontario :

Niveau	Programme-cadre	Domaines
5-6 ^e	Éducation physique et santé, de la 1 ^{ère} année à la 8 ^e année (2019)	A. Apprentissage socioémotionnel D. Vie saine
5-6 ^e	Programme d'appui aux nouveaux arrivants de la 1 ^{ère} à la 8 ^e année (2010)	A. Initiation à la société canadienne

A. Le piège de l'effet-écran

A.1. Un drôle de jeu

Inspiration

- Cet exercice est inspiré de : HabiloMédias, « Introduction à la cyberintimidation, avatars et identité ». En ligne : <https://habilomedias.ca/lecon/introduction-cyberintimidation-avatars-indentite-activite>

Le but de cette activité est de démontrer aux élèves qu'il peut être difficile de percevoir l'effet de nos paroles sur les gens derrière un écran.

L'activité se fait en six (6) étapes :

Étape 1 : Poser des questions à l'élève-cobaye – visage découvert

- Demander à un élève de se porter volontaire pour participer à l'activité. Il sera l'élève-cobaye.

2. Les autres élèves lui donnent un mot drôle :
 - a. Exemples de mots drôles : karaoké, badaboum, orang-outan, kayak, oompa-loompa ...
3. Les autres élèves vont lui poser des questions. Leur objectif est de faire rire l'élève-cobaye.
 - a. Exemples de questions drôles : Quel est ton déjeuner préféré? Quel est le prénom de ta mère? Qu'aimes-tu faire le dimanche matin ?
4. Le cobaye doit utiliser le mot drôle pour répondre à toutes les questions. Il ne doit pas rire ni sourire en aucun temps!
5. Quand l'élève-cobaye perd (il rit ou il sourit), passez à la prochaine étape.



Conseil d'adaptation

Demander aux élèves de raconter des blagues plutôt que de poser des questions et répondre avec un mot drôle.

Étape 2 – Commenter les réactions de l'élève-cobaye

1. Poser aux autres élèves des questions sur les réactions de l'élève-cobaye:
 - a. Comment ont-ils su que l'élève-cobaye était sur le point de sourire ou de rire?
 - b. Quels indices se manifestaient dans son visage ou sa voix?
 - c. Est-ce que l'élève-cobaye faisait des mouvements inhabituels?

Étape 3 – Poser des questions à l'élève-cobaye – visage masqué

1. Faire le même exercice. Cette fois-ci, il faut cacher le visage de l'élève-cobaye.
2. L'élève-cobaye peut se mettre un masque ou une feuille de papier devant le visage.

**Conseil d'adaptation**

Pour une classe virtuelle, l'élève-cobaye peut fermer sa caméra ou mettre un autocollant sur la caméra.

Étape 4 – Commenter les réactions de l'élève-cobaye

1. Demander aux autres élèves ce qui a changé :
 - a. Était-il plus difficile pour la classe de faire rire l'élève-cobaye étant donné que personne ne voyait son visage?
 - b. Était-il plus difficile de savoir si l'élève-cobaye était sur le point de rire?

Étape 5 – Poser des questions à l'élève-cobaye – réponses écrites

1. Maintenant demander à l'élève de ne pas dire la réponse, mais plutôt de l'écrire.
 - a. Il peut répondre sur une feuille de papier ou sur le tableau.
 - b. Pour une classe virtuelle, il peut l'écrire dans le chat.
2. Après quelques questions, ou dès que l'élève-cobaye rit, passer à l'étape 6.

Étape 6 – Commenter les réactions de l'élève-cobaye

1. Demander aux élèves en quoi le jeu a changé :
 - a. Est-ce que c'était facile pour l'élève-cobaye de ne pas rire?
 - b. Est-ce que c'était difficile pour les élèves de savoir si l'élève-cobaye riait ou pas?
2. Rappeler aux élèves qu'il peut être difficile de comprendre l'effet de nos paroles et qu'il est possible de blesser quelqu'un sans le vouloir lorsque nous ne pouvons pas voir son langage corporel, ses expressions faciales ou entendre sa voix.

B. La cyberintimidation en bref

B.1. Vrai ou faux

1. Inviter les élèves à compléter l'**exercice B.1** de la **Fiche de l'élève**.



Corrigé

Énoncés	Réponse
Il y a de plus en plus de suicides causés par la cyberintimidation.	Vrai. Un adolescent victime d'intimidation a 2 à 4 fois plus de chances d'avoir des idées suicidaires.
En ligne, la réputation d'une personne se salit vite, pour longtemps et auprès de beaucoup de personnes.	Vrai. Un seul acte de cyberintimidation peut être partagé, devenir public, viral et rejoindre un nombre illimité de personnes instantanément. Une fois la publication faite, on n'a plus de contrôle sur la façon dont elle est diffusée, racontée et interprétée. On ne peut plus revenir en arrière.
Les conséquences de la cyberintimidation sont moins graves que celles de l'intimidation.	Faux, elles sont les mêmes. La cyberintimidation apporte aussi d'autres types de conséquences : le bris de l'intimité, l'atteinte à la vie privée, un sentiment d'impuissance face à une agresseuse ou un agresseur anonyme.

La police ou un fournisseur Internet ne peuvent pas retracer l'identité d'une personne qui masque son identité en ligne.	Faux , même si la personne tente de masquer son identité, la police ou son fournisseur Internet peuvent la retracer.
2 jeunes sur 3 ont fait de la cyberintimidation, même s'ils n'ont jamais fait de l'intimidation en personne.	Vrai .
20% des adolescents canadiens avec un profil sur un réseau social disent avoir vu des commentaires blessants ou déplacés à propos de quelqu'un qu'ils connaissent.	Faux , c'est plus encore : 35% des adolescents canadiens ayant un profil sur un site de réseautage social ont vu ce type de commentaires.
Les jeunes qui font de la cyberintimidation lancent des insultes et des menaces moins violentes comparativement à l'intimidation en personne.	Faux , puisqu'on ne voit pas l'impact immédiat de nos gestes, on est parfois encore plus méchants sur le web qu'en personne. Il est aussi plus facile de se déculpabiliser du geste d'intimidation, parce que l'écran crée une distance.

B.2. Infographie sur la cyberintimidation

1. Demander aux élèves de lire l'infographie de la **section B.2** de la **Fiche de l'élève**.

C. Intimidation VS cyberintimidation

C.1. Les spécificités de la cyberintimidation

1. Animer une discussion de classe à partir de la question suivante :

- « En quoi la cyberintimidation est-elle différente de l'intimidation ? »



Piste de discussion

- L'agresseuse ou l'agresseur ne voit pas les réactions de la personne intimidée.
 - La cyberintimidation peut être faite 24h sur 24h, 7 jours sur 7.
 - Les messages de cyberintimidation peuvent être vus par plusieurs personnes.
 - L'agresseuse ou l'agresseur peut penser être anonyme.
-



Pour aller plus loin

- Voir la ressource pédagogique « La cyberintimidation au Canada »(secondaire) pour plus d'informations :
<https://www.cliquezjustice.ca/ressources-pedagogiques/la-cyberintimidation-au-canada>
 - Lire l'article « Cyberintimidation » :
<https://www.cliquezjustice.ca/vos-droits/cyberintimidation>
 - Lire l'article « Ado : 5 astuces pour faire face à la cyberintimidation »: <https://www.cliquezjustice.ca/vos-droits/ados-5-astuces-pour-faire-face-a-la-cyberintimidation>
-

D. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez : www.CliquezJustice.ca
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez : www.cliquezjustice.ca/glossaire

Habilo Médias, « Introduction à la cyberintimidation, avatars et identité ». En ligne : <https://habilomedias.ca/lecon/introduction-cyberintimidation-avatars-indentite-activite>.

Tel-Jeunes, « Cyberintimidation : Gare à l'effet-écran ! ». En ligne : <https://www.teljeunes.com/Tel-jeunes/Tous-les-themes/Technos/Cyberintimidation/Gare-a-l-effet-ecran>.

Université McGill, « Les victimes de cyberintimidation plus à risque d'avoir des idées suicidaires ». En ligne : <https://www.mcgill.ca/newsroom/fr/channels/news/la-presse-les-victimes-de-cyberintimidation-plus-risque-davoir-des-idees-suicidaires-319820> .

Sécurité publique Canada, « Qu'est-ce que la cyberintimidation ? ». En ligne : <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/ntnl-scrct/cbr-scrct/cbrblng/prnts/cbrblng-fr.aspx>.

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2021 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

